

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 4 MARS 2011

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	114

L'an deux mille onze

et le : 4 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation
24/02/2011

.
.

Nombre de Membres présents : 114

Date d'affichage
24/02/2011

Monsieur Raoul MASSE, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2010
DU BUDGET
PRINCIPAL**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 DU
BUDGET PRINCIPAL**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 4 mars 2011 le compte administratif du budget principal pour 2010.

VOTE :

**POUR : 114
CONTRE : 0**

Vu le tableau des résultats de l'exercice 2010 joint en annexe.

Décide par 114 voix pour et 0 voix contre, d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération.

**DELIBERATION
N° 2011/15**

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 774.891,63 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du :4 mars 2011